



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE AU SENEGAL

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Service de coopération et d'action culturelle
1 rue El Hadji Amadou Assane Ndoye
B.P. 4035 DAKAR

Bureau des écoles françaises

Etablissements relevant de l'agence pour
l'enseignement français à l'étranger
- AEFE -

NOTICE EXPLICATIVE

DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE D'ENSEIGNEMENT « RESIDENT » DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE FRANÇAIS AU SENEGAL ET EN GAMBIE

Le présent dossier de candidature à un emploi de "résident" dans un établissement scolaire à programme français au Sénégal ou en Gambie relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger **ne concerne que les agents titulaires ayant exercé au moins trois années en tant que titulaires en France à la date du 1^{er} septembre 2012** (sauf si le candidat suit son conjoint –mariage ou PACS – nommé au Sénégal ou en Gambie).

Par ailleurs, les enseignants exerçant dans un établissement du réseau sous le statut de résident, doivent avoir rempli leur **premier contrat, soit 3 années**, pour pouvoir être candidats à un poste dans un autre pays.

A noter que pour les candidats retenus ne résidant pas effectivement au Sénégal ou qui ne sont pas conjoint d'un personnel détaché au Sénégal au 1^{er} septembre 2012, l'AEFE procédera à un recrutement différé de trois mois. Pendant cette période, il sera proposé par l'établissement d'affectation un contrat local dont les conditions sont fixées par ce dernier au futur résident.

La **notice individuelle** de candidature (2 parties) et son annexe, dûment complétées, ainsi que **toutes les pièces à fournir**, doivent être envoyées exclusivement au Bureau des écoles françaises du Service de Coopération et d'Action Culturelle **par la poste ou par dépôt**.

Les dossiers envoyés par télécopie et par voie électronique ne seront pas traités.

Les dossiers seront réceptionnés jusqu'au 1 mars 2012
Du lundi au jeudi de 9H00 à 12H30 et de 15H00 à 17H30

A

Ambassade de France au Sénégal
Service de Coopération et d'Action culturelle
Bureau des écoles françaises
1 rue El Hadji Amadou Assane Ndoye
B.P. 4035– DAKAR
SENEGAL

Contact : dioulde.ndiaye@diplomatie.gouv.fr / +221 33 839 53 58
alexis.fournier@diplomatie.gouv.fr / +221 33 839 53 65

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS.

**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES A PROGRAMME FRANÇAIS EN
GESTION DIRECTE OU CONVENTIONNÉS**

AVEC L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

AU SÉNÉGAL ET EN GAMBIE

SENEGAL

- Lycée Français Jean Mermoz - DAKAR -
- Ecole Antoine de Saint-Exupéry - SAINT LOUIS
- Ecole du Dr Guillet - THIES
- Ecole François Rabelais - ZIGUINCHOR

GAMBIE

- Ecole française de BANJUL

CALENDRIER

| | |
|--|--------------------------|
| DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL A CANDIDATURES | Lundi 16 janvier 2012 |
| DATE LIMITE DE DEPOT OU D'ENVOI DES DOSSIERS AU SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE (numéro d'enregistrement du Bureau des écoles françaises). | Jeudi 1er mars 2012 |
| SEULES LES CANDIDATURES DE CONJOINTS D'EXPATRIES NOUVELLEMENT AFFECTES SERONT RECEVABLES POUR TOUT POSTE NON POURVU SANS LIMITATION DE DELAI. | |
| TRAITEMENT DES DOSSIERS : il pourra vous être demandé de produire des pièces supplémentaires pour complément d'information. | Février/Mars 2012 |
| ETUDE ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES EN COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES LOCALES (composées de 5 membres de l'administration et de 5 membres des représentants des personnels) | Mercredi 14 mars 2012 |
| PROPOSITION D'ACCEPTATION DE POSTE | A partir du 19 mars 2012 |

- Les mêmes dossiers sont utilisés pour tous les candidats.
- Chaque nouvelle vacance de poste fera l'objet d'une publication sur le site de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger www.aefe.diplomatie.gouv.fr
- Enfin, à la rentrée scolaire, la CCPLA compétente pourra le cas échéant se prononcer sur la recevabilité des candidatures arrivées pendant l'été (conjointes d'expatriés, titulaires n'ayant pas rempli leur premier contrat de 3 années).

REMARQUE IMPORTANTE

LE CANDIDAT QUI REFUSERAIT UN POSTE (OU UNE VILLE) DU RESEAU SENEGAL-GAMBIE, SUR LEQUEL IL SE SERAIT PORTE CANDIDAT, SERA RADIE DE TOUT LE MOUVEMENT ET NE POURRA PAS SE PREVALOIR D'UNE « DEMANDE ANTERIEURE ».